

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 17 décembre 2019

A Paulhaguet

Nombre de conseillers communautaires : 56+9 pouvoirs

Date de convocation : 5 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre 2019 à 20h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Paulhaguet sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Corinne BOYER, Jeanine BRUGEYROUX, Annie CARLET, Jessica COUDERT, Karine CROS, Marie-Christine DELABRE, Séverine EYNARD, Agnès JEAN, Sylvie LEBRAT, Chantal LÉGENDE, Michèle MALFANT, Magalie MISSONNIER, Marie-Andrée PERREY, Nathalie RAMBOURDIN, Gisèle RASPAIL, MM. Thierry ASTRUC, Yves ATTARD, Jean-Claude BAGES, Louis BARTHELEMY, Gérard BEAUD, Denis BEAUME, Alain BESSON, Jean-François BLANC, Denis BONNAFOUX, Jean-Pierre BRUNEL, Gaston CHACORNAC, Jean-Marie CHAPON, Jean-Marc CHARRADE, Christophe COURTEIX, Alain CUSSAC, Christian DAUPHIN, Jacky DELIVERT, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Jean-Paul FAGHEON, Denis GAILLARD, Alain GARNIER, Claude GINHAC, Didier HANSMETZGER, Maurice LAC, Jean-Jacques LUDON, Gérard MERLE, Philippe MOLHERAT, Philippe MONPLOT, Bernard MONATTE, Franck NOEL-BARON, Jean PASCAL, Jean-Louis PORTAL, Emile ROUSSEL, Gilles RUAT, Alain SOULE, René SOULIER, Charles TOURRETTE, Mickaël VACHER, Bernard VISSAC et Joseph VISSAC.

Pouvoirs : M. Ludovic LEYDIER à M. Thierry ASTRUC, Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX, M. Denis FOURY à M. Franck NOEL-BARON, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD à M. Jean-Pierre BRUNEL, M. Serge DESCHEEMACKER à M. Gaston CHACORNAC, Mme Paulette HABRIAL à M. Jean-Marie CHAPON et M. Gérard ROUX à Mme Magalie MISSONNIER.

Absents excusés : Mmes Christine BANASSAT, Chantal FARIGOLE, Valérie GAILLARD, Jacqueline TORRENT, Françoise TORRENT-PAILHES, MM. Christian BARBUT, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Gilles COUSTON, Stéphane DESSALLES, Raymond FRAISSE, Cédric FLANDIN, René HAEVOET, Guy LAFOND, Olivier MONTEIL, Bernard MOYEN, Maurice PARAT, Christian POULET, Serge ROCHER, Joseph TORRENT et Christian VIDAL.

Secrétaire de séance : Marie-Christine DELABRE

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Communautaire, le Président assure une présentation du bilan de la saison touristique 2019 dressé par l'office de tourisme de pôle et informe les Maires du versement des crédits issus des certificats d'économie d'énergie.

Le Président soumet aux membres du conseil l'autorisation de rajouter un 22 point à l'ordre du jour de la séance relatif à la désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Allier. Adoptée à l'unanimité.

2019-07-01-objet : Validation du PV de la séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : M le Président

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 7 novembre 2019 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 86 membres en exercice, 54 étaient présents et 18 pouvoirs ont été donnés par : M. Gilles COUSTON à M. Ludovic LEYDIER, Mme Nathalie RAMBOURDIN à M. Jean-Louis PORTAL, M. Denis FOURY à M. Philippe MOLHERAT, Mme Séverine EYNARD à M. Jacky DELIVERT, M. Joseph VISSAC à M. Bernard VISSAC, M. Claude GINHAC à M. Thierry ASTRUC, M. Denis BEAUME à M. Alain GARNIER, Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX, M. Raymond FRAISSE à M. Emile ROUSSEL, M. Gérard ROUX à Mme Magalie MISSONNIER, Mme Agnès JEAN à M. Franck NOEL-BARON, Mme Annie PLANTIN à M. André DORIER, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, M. Gilles RUAT à M. Yves ATTARD, M. Christian POULET à Mme Karine CROS, M. Olivier MONTEIL à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, M. Christophe COURTEIX à M. Gérard MERLE et M. Gaston CHACORNAC à M. Serge DESCHEEMACKER.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

M. Jean-Louis PORTAL a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- Validation du PV de la séance du 24 septembre 2019 : adoptée à 69 pour, 1 abstention (Mme Odile MAMET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN)
- 2- DM n°3 DU BUDGET GENERAL 2019 : adoptée à 72 pour.
- 3- DM n°1 DU BUDGET ANNEXE du Prieuré 2019 : adoptée à 71 pour et 1 abstention (Mme Odile MAMET).
- 4- DM n°1 DU BUDGET ANNEXE de la centrale hydroélectrique 2019 : adoptée à 70 pour et 2 contre (M. Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN).
- 5- DM n°1 DU BUDGET ANNEXE photovoltaïque 2019 : adoptée à 70 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain CUSSAC et Didier HANSMETZGER).
- 6- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget général 2019 : adoptée à 68 pour, 1 abstention (Mme Odile MAMET) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (M. Alain CUSSAC, Jacky DELIVERT et son pouvoir Mme Séverine EYNARD).
- 7- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget annexe des ordures ménagères : adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Olivier MONTEIL) et 4 abstentions (Mme Odile MAMET, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET et Alain SOULE).
- 8- Transformation de plein droit d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée : adoptée à 69 pour, 2 contre (M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir M. Gilles COUSTON) et 1 abstention (M. Jean-Pierre BRUNEL).
- 9- Création d'un emploi d'agent polyvalent petite enfance à temps non complet de 28h hebdomadaires : adoptée à 71 pour et 1 contre (M. Jean-Pierre BRUNEL).
- 10- Création d'un emploi permanent non titulaire d'adjoint technique territorial à temps complet : adoptée à 71 pour et 1 contre (M. Jean-Pierre BRUNEL).
- 11- Accueil et gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur : adoptée à 72 pour.
- 12- Adoption des statuts modificatifs du SICALA : adoptée à 68 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET) 1 abstention (M. Jean PASCAL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).
- 13- Clôture du budget annexe de l'atelier relais LA BOURZEDE : adoptée à 72 pour.
- 14- Clôture budget annexe ATELIER RELAIS HOTEL RESTAURANT LE PRIEURE LAVOUTE-CHILHAC: adoptée à 70 pour, 1 abstention (Mme Odile MAMET) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain CUSSAC).
- 15- Autorisation pour l'ouverture d'un crédit à court terme pour le budget annexe ordures ménagères : adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Olivier MONTEIL) et 4 abstentions (Mmes Odile MAMET et Karine CROS, M. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET).
- 16- Autorisation pour la cession d'un véhicule léger : adoptée à 70 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Raymond FRAISSE (pouvoir donné à Emile ROUSSEL) et René HAELVOET).
- 17- Validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de Maison France Services (MFS) à Langeac : adoptée à 65 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET) et 5 abstentions (Mme Annie CARLET, MM. Yves ATTARD et son pouvoir Gilles RUAT et Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN).
- 18- Validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de maison communautaire à Saugues : adoptée à 59 pour, 5 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, M. Emile ROUSSEL et son pouvoir M. Raymond FRAISSE et M. Ludovic LEYDIER) et 8 abstentions (Mme Annie CARLET, MM. Yves ATTARD et son pouvoir Gilles RUAT, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN, Gilles COUSTON (pouvoir donné à Ludovic LEYDIER), René HAELVOET et Chantal LEGENDRE).
- 19- Validation de l'APS et plan de financement prévisionnel du projet du centre aqua ludique à Langeac : adoptée à 48 pour, 9 contre (Mmes Odile MAMET, Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, M. Denis BEAUME, Alain GARNIER, René HAELVOET, Didier HANSMETZGER, Jean-Jacques LUDON, Alain SOULE), 8 abstentions (MM. Christian BARBUT, Jean-Louis CELLIER, Jean-Marc CHARRADE, Alain CUSSAC, Cédric FLANDIN, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON, Gilles RUAT (pouvoir donné à Yves ATTARD) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD, Michel BRUN, André DORIER, Emile ROUSSEL et son pouvoir Raymond FRAISSE, René SOULIER et Mme Sylvie LEBRAT)
- 20- Cession à la CCRHA de la piscine municipale de Langeac et du terrain nécessaire au projet de centre aqua ludique : adoptée à 62 pour, 7 contre (Mmes Odile MAMET, Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, M. Denis BEAUME, Alain GARNIER, René HAELVOET, Didier HANSMETZGER), 1 abstention (M. Jean-Jacques LUDON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain SOULE et René SOULIER).
- 21- Attribution du lot revêtement de sol pour la halle des sports à Paulhaguet : adoptée à 69 pour, 1 abstention (M. Gilles RUAT (pouvoir donné à Yves ATTARD) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Louis PORTAL et son pouvoir Mme Nathalie RAMBOURDIN).
- 22- Validation de l'APD et du plan de financement, autorisation à consulter les entreprises pour le projet de la mise aux normes de la déchetterie et construction d'un bâtiment à Saugues et du plan de financement : adoptée à 69 pour et 3 abstentions (Mme Odile MAMET, MM. Jean-Jacques LUDON et Jean PASCAL).
- 23- Vote des montants de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2020 : adoptée à 61 pour, 9 abstentions (MM. Yves ATTARD et son pouvoir Gilles RUAT, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-Louis NOTON, Jean PASCAL, Jean-François BLANC et Mmes Karine CROS et Annie CARLET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Sylvie LEBRAT et M. Michel BRUN).
- 24- Engagement des travaux d'éclairage public de la zone d'activité de la Chaumasse à Paulhaguet : adoptée à 72 pour.
- 25- Avenant n°4 au Fonds d'Aide à l'Économie Locale : adoptée à 58 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET), 3 abstentions (M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir M. Gilles COUSTON et Mme Paulette HABRIAL) et 9 qui

n'ont pas pris part au vote (Mme Corinne BOYER, MM. Jean-Claude BAGES, René HAELVOET, Jacky DELIVERT et son pouvoir Mme Séverine EYNARD, Alain SOULE, René SOULIER, Emile ROUSSEL et son pouvoir Raymond FRAISSE).

26- Avenant n°1 de la convention pour l'aide à l'immobilier industriel avec le département de la Haute-Loire : adoptée à **62** pour, 5 abstentions (Mmes Odile MAMET, Paulette HABRIAL, MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON et Cédric FLANDIN) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Claude BAGES, Thierry ASTRUC, Yves ATTARD, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN).

27- Autorisation pour le lancement d'une consultation relative à la gestion de services ALSH vacances scolaires 3/13 ans à Paulhaguet et signature des marchés : adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Olivier MONTEIL), 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et Claude GINHAC) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain CUSSAC et Yves ATTARD).

28- Autorisation pour le lancement d'une consultation relative à la gestion de services ALSH périscolaire du mercredi à Paulhaguet et signature des marchés : adoptée à 70 pour et 2 contre (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Olivier MONTEIL).

29- Adoption d'une convention de mise à disposition de personnel de la CCRHA à la Commune de Paulhaguet pour la garderie périscolaire communale : adoptée à 64 pour, 2 abstentions (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Olivier MONTEIL) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, M. Jacky DELIVERT et son pouvoir Mme Séverine EYNARD, Mme Paulette HABRIAL et M. Maurice LAC).

30- Modification du règlement de fonctionnement qui régit l'organisation des multi-accueils sur la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier : adoptée à 72 pour.

31- Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Saugues et la CCRHA dans le cadre des activités du Relais Parents Enfants (RPE) communautaire : adoptée à 71 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain SOULE)

32- Modification de la Convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, la Commune de Saugues Sainte-Marie & l'association Ville Auvergne pour l'ALSH : adoptée à 70 pour et 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et Gilles RUAT (pouvoir donné à M. Yves ATTARD)).

33- Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé : adoptée à 68 pour, 2 abstentions (MM. Alain SOULE et Jean-Jacques LUDON) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Marie CHAPON et Mme Michèle Malfant).

34- Utilisation de la salle de musculation du hall des sports de Saugues pour des entraînements sportifs : adoptée à 70 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. André DORIER et Mme Magalie MISSONNIER).

35- Autorisation de signature pour un groupement de commandes concernant l'achat de défibrillateurs : adoptée à 69 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain SOULE, René SOULIER et Mme Séverine EYNARD (pouvoir donné à M. Jacky DELIVERT).

La délibération est adoptée à 63 pour, 1 abstention (M. Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain SOULE).

2019-07-02 -Objet: Validation des montants définitifs 2019 des attributions de compensation

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président rappelle que chaque année la Communauté de Communes doit notifier aux Communes le montant prévisionnel des attributions de compensation en début d'année pour les prévisions budgétaires. Avant la fin de l'année le montant définitif doit être arrêté après avis de la CLECT. Il souligne que la CLECT a émis un avis favorable à l'unanimité.

La délibération est adoptée à 65 pour.

2019-07-03 - Objet : Autorisation de signature d'un bail pour le projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Salzuit

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président présente au Conseil Communautaire le projet de création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la Commune de Salzuit, proposé par la Société EDF RENOUVELABLES FRANCE, et pour lequel la Communauté de Communes a signé une Promesse de Bail en date du 11 juillet 2017, complétée par un avenant du 11 juillet 2017.

Le projet est réalisé par la Société EDF RENOUVELABLES FRANCE dans le cadre d'un bail emphytéotique. Conformément à la promesse de bail le loyer annuel global, forfaitaire et définitif est fixé à 2500 € l'hectare pour un total de 3.3 hectares.

La délibération est adoptée à 63 pour, 2 abstentions (M. Thierry ASTRUC et son pouvoir Ludovic LEYDIER).

2019-07-04 - Objet : Convention pour la continuité des services publics suite à l'adhésion des Communes de Monistrol d'Allier et Saint-Préjet d'Allier à la Communauté d'agglomération du Puy en Velay.

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président rappelle aux conseillers Communautaires que la Communauté de Communes porte la compétence des ordures ménagères et assure en gestion directe le service pour les Communes du territoire du Pays de Saugues. Depuis le 1^{er} janvier 2018, à la demande de la CAPEV et des communes de St Préjet d'Allier et Monistrol d'Allier la Communauté de Communes assure le service de collecte des ordures ménagères. Pour 2020 la CAPEV souhaite reconduire pour ces deux Communes, le service et propose un renouvellement de la convention.

La convention passée entre les deux entités définit les modalités d'application de cette prestation. Elle est conclue pour une période de 1 an du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 avec un montant annuel de 76 624 €.

La délibération est adoptée à 64 pour, 1 abstention (Mme Karine CROS).

2019-07-05 - Objet : vote des montants de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2020

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président rappelle que les communes de Varennes-Saint-Honorat et Berbezit adhèrent au S.I.C.T.O.M. des Monts du Forez et appliquent le mode de financement de la REOM qu'il convient de fixer pour l'année 2020.

Le Vice-Président souligne que le SICTOM des Monts du Forez a décidé de voter une augmentation de 5 % son produit pour l'année 2020.

Les montants de la REOM 2020 pour les Communes de Varennes St Honorat et Berbezit s'établissent comme suit :

	Exercice 2020 Tarifs €
Résidence principale ou secondaire	157
Activité professionnelle	157
Majoration par volume conteneur supplémentaire	112
Personne seule +60 ans RP	133
Gîtes ou caravanes	107
Location saisonnière 1	52
Location saisonnière 2	107
Redevance préférentielle pour service minoré niveau 1	141
Redevance préférentielle pour service minoré niveau 2	126
Redevance préférentielle pour service minoré niveau 3	110
Redevance préférentielle pour service minoré niveau 4	94
Redevance préférentielle pour service minoré niveau 5	79
Redevance pour service majoré niveau 1	173
Redevance pour service majoré niveau 2	188
Redevance ponctuelle collecte et traitement OM par tonne	124
Redevance ponctuelle collecte et traitement OM par volume	4
Mise à disposition définitive d'un conteneur 120 l	45
Mise à disposition définitive d'un conteneur 240 l	73

Certains conseillers communautaires se demandent pourquoi certaines communes sont encore à la REOM et d'autres à la TEOM ?

Le Président rappelle que la loi impose une harmonisation au plus tard au 1^{er} janvier 2022 et que la CCRHA a lancé une étude pour déterminer le mode de financement des OM. Dans cette attente, s'appliquent les dispositifs antérieurs à la fusion.

La délibération est adoptée à 49 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et M. Bernard MONATTE) 10 abstentions (MM. Yves ATTARD, Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Marie Thérèse ROUBAUD, Alain CUSSAC, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Denis FOURY, Alain GARNIER, Gilles RUAT, René SOULIER et Mickaël VACHER.) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Agnès JEAN, MM. Jean-François BLANC, Jacky DELIVERT et Jean-Paul FAGHEON).

2019-07-06 - Objet : Signature des nouveaux marchés d'assurances pour la période 2020 à 2023

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Vice-Président rappelle que dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance de la Communauté de Communes, pour la période allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour remettre en concurrence les marchés.

La mise en concurrence des assurances avec des garanties supérieures aux précédents contrats ramène la cotisation annuelle à 22 227 € contre 46 600 € en 2019.

La délibération est adoptée à 59 pour, 1 contre (M. René SOULIER), 3 abstentions (Mme Agnès JEAN, M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Marie-Christine DELABRE et Marie-Andrée PERREY).

2019-07-07 - Objet : Avenant n° 1 au bail de la caserne de gendarmerie de Paulhaguet

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que le bail de location de la Gendarmerie de Paulhaguet d'une durée de 9 ans a été consenti moyennant un loyer annuel de 69 004€/an à compter du 1^{er} décembre 2015.

Le bail prévoyant une révision triennale, le service des domaines a fixé le montant annuel du loyer à 71 658,98 €/an à compter du 1^{er} décembre 2018.

La délibération est adoptée à 64 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).

2019-07-08 - Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc proposé au conseil de communauté de bien vouloir autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

CHAPITRES	PREVISIONS BP 2019	25 %
20 - Immobilisation incorporelles	287 231.76 €	71 807.94 €
204 - subventions d'équipement versées	385 000 €	96 250 €
21 - immobilisation corporelles	1 160 723.04 €	290 180.76 €
23 - immobilisations en cours	3 067 577.15 €	766 894.29 €

La délibération est adoptée à 62 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC et son pouvoir Serge DESCHEEMACKER, Gilles RUAT).

2019-07-09 - Objet : Décision Modificative n°4 - BUDGET GENERAL

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Section d'investissement :

Dépenses : c/2313 : - 500 €
c/165 : + 500 €

Recettes : 0 €

La délibération est adoptée à 64 pour, et 1 abstention (M. Gilles RUAT).

2019-07-10 - Objet : Création du Budget annexe « ZI des rives du Haut-Allier », et assujettissement à la TVA

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Vice-Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un budget annexe, « Z.I des rives du Haut-Allier » au 01 janvier 2020, dans le cadre de sa compétence développement économique. Ce budget sera assujetti à la TVA.

La délibération est adoptée à 64 pour et 1 abstention (M. Emile ROUSSEL).

2019-07-11 - Objet : Autorisation pour la signature avec le CD 43 d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des fournitures administratives.

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Vice-Président explique que le Département de la Haute-Loire et plusieurs EPCI du département ont souhaité se constituer en groupement de commandes sur le fondement des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique pour participer au partage de bonnes pratiques et travailler à l'amélioration de leurs conditions d'acquisitions en matière de fournitures et prestations de services, dans un souci de cohérence, de standardisation et de mutualisation.

L'objet du groupement est la fourniture et livraison de papier blanc et couleur, enveloppes et papier à en-tête. Les achats objet du présent groupement évolueront en fonction des besoins futurs de ses membres, dans le cadre de projets communs ou de leurs missions respectives générant des besoins similaires.

Le Département de la Haute-Loire est désigné membre coordonnateur du groupement et les membres du groupement peuvent se retirer au terme du ou des marchés publics pour lesquels ils se sont engagés et après s'être acquittés de leurs obligations contractuelles, par décision expresse.

Une convention doit être signée et prévoit les modalités administratives de cette démarche et les missions de chaque partenaire. Chaque membre assume les charges relatives à l'intervention de ses propres agents au profit du groupement.

Les dépenses occasionnées par la gestion des procédures (frais de publication d'avis d'appel public à la concurrence, d'avis d'attribution...) seront prises en charge par le membre coordonnateur. Aucune indemnité ne sera perçue par le membre coordonnateur pour l'accomplissement de sa mission.

Le groupement est constitué, à compter de la date de signature de la présente convention par les personnes dûment habilitées de l'ensemble de ses membres. Il prend fin à l'issue de tous les marchés publics conclus dans le cadre de la présente convention de groupement, et dès lors que l'un de ses membres s'en retire par décision expresse.

La délibération est adoptée à 64 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).

2019-07-12 – Objet : Avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la MSAP de Langeac

Rapporteur : M le Président

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet CREGUT et M. Saintenac architecte DPLG a rendu le projet de MFS au stade APD (Avant-Projet Détaillé). Le montant des travaux au stade APD s'élève à 827 000 € ht (hors travaux de la trésorerie).

Les travaux relatifs à l'accueil de la trésorerie s'élèvent à 199 000 € ht et ne sont pas compris dans cette enveloppe et de facto pas concernés par cet avenant. Ils feront l'objet d'un marché complémentaire.

Le programme initial sur lequel a été retenu le cabinet d'architecture prévoyait l'aménagement du bâtiment pour accueillir le siège de la CCRHA et l'école de musique pour une enveloppe budgétaire estimative de 600 000 € HT. L'évolution du programme initial avec la création d'une salle multifonctions et des locaux destinés aux associations nécessite de modifier le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour adapter les honoraires à la nouvelle enveloppe prévisionnelle de travaux de 827 000 € HT au stade APD est nécessaire. Il s'élève à 21 111 € ht pour la mission de base et 3 064,50 pour les missions complémentaires soit un total de 24 175,50 € HT.

La délibération est adoptée à 51 pour et 7 contre (Mmes Karine CRDS, Agnès JEAN et MM. Thierry ASTRUC et son pouvoir Ludovic LEYDIER, Alain GARNIER, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Denis FOURY), 6 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL, MM. Yves ATTARD, Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Jean PASCAL, Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-François BLANC).

2019-07-13 Objet : Signature d'une convention avec le CNPF pour l'animation forêt 2020

Rapporteur : M Gaston CHACORNAC

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée qu'une convention a été signée en 2018 et 2019 avec le Centre National de la Propriété Foncière Auvergne-Rhône-Alpes (CNPF) pour travailler sur le thème de la sylviculture à l'échelle du territoire communautaire.

Suite aux retombées positives du travail amorcé en 2018 avec une progression significative des chiffres en 2019 (128 propriétaires rencontrés, 39 permanences tenues et 32 entretiens individuels) il est proposé de renouveler le partenariat en 2020 pour une durée de 12 mois. La participation de la Collectivité s'élève à 21 600 € sur un budget global de 52 000 € pour la totalité de l'animation en moyens et personnel.

M Franck NOEL-BARON fait remarquer qu'il serait utile de transmettre l'information aux communes.

La délibération est adoptée à 57 pour et 2 contre (MM. Denis GAILLARD et Bernard MONATTE), 5 abstentions (MM. Alain CUSSAC, Claude GINHAC, Jean PASCAL, Alain SOULE, Louis BARTHELEMY) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Corinne BOYER).

2019-07-14 Objet : Conditions de renouvellement de la gérance 2020 de l'auberge de Chanteuges

Rapporteur : M Gaston CHACORNAC

Le Vice-Président explique que l'Auberge de CHANTEUGES est gérée par Madame Fabienne DONATI depuis le 27 juillet 2015. L'activité de cette auberge s'avère très dépendante de la saison estivale et la problématique des mois d'hiver s'avère difficile à gérer avec une faible fréquentation et des charges de fonctionnement élevées.

Il rappelle les conditions financières actuelles de location :

- mise à disposition gratuite du fonds de commerce ;
- loyer du logement de fonction : 300 € nets de taxe par mois ;
- loyer des murs commerciaux : 700 € HT par mois.

Après avoir fait le point avec son comptable et la CCI 43, la gérante souhaiterait ouvrir l'auberge (restaurant + hôtel) de manière estivale (avril-octobre), tout en essayant pendant une année « test » de développer hors saison un concept de location de salles (avec possibilité de couchage et de repas), pendant les weekends et les vacances scolaires aux côtés de stages à thèmes avec pour objectif de louer 10 weekends sur la période hors saison (entre 1 000 € et 1 500 € TTC par weekend).

Au 28/11/2019, le montant des impayés de loyers s'élève à 8 364 €.

Madame DONATI propose de pouvoir continuer à exploiter l'auberge afin d'apurer sa dette et a travaillé avec la CCI 43 sur un projet de complément d'activité hors-saison, sachant qu'il lui est impossible de continuer d'exploiter dans les conditions actuelles, les recettes ne couvrant pas les charges.

Aussi, elle sollicite de la part de la Communauté de communes le renouvellement de la convention de mise à disposition entre les mois d'avril et octobre 2020 dans les mêmes conditions financières qu'en 2019. En dehors de cette période, l'auberge étant fermée sauf réservations (salles, stages...) au cours d'une année qui se verrait être une « année test », le loyer de la partie privative se verrait augmenté et passerait à 500 € nets de taxe (pas de loyer commercial).

Conditions financières proposées avec une activité saisonnière :

OCTOBRE - AVRIL

- loyer du logement de fonction : 300 € nets de taxe par mois
- loyer des murs commerciaux : 0 € HT par mois
- mise à disposition gratuite du fonds de commerce à l'année.

MAI - SEPTEMBRE

- 500 € nets de taxe par mois
- 700 € HT par mois

Le Vice-Président rappelle que les membres de la commission demandent à ce que l'auberge reste ouverte toute l'année en tant que lieu de vie du bourg. En cas de refus de la part de Madame DONATI, ils souhaitent que la Communauté de communes recherche un nouveau gérant.

Les membres du bureau souhaitent aussi qu'en premier lieu la gérante régularise avant le 31/12/2019 le paiement de tous les loyers. Si cette condition est remplie, ils proposent de renouveler la convention pour une durée d'un an sur la base du fonctionnement actuel et aux conditions actuelles. Le projet présenté par Madame Fabienne DONATI pour une activité saisonnière de l'auberge est rejeté.

Si la régularisation des loyers dus n'est pas effective au 31/12/2019 la convention ne sera pas reconduite et les gérants devront libérer les locaux (auberge + logement).

Mme Karine CROS demande si le projet de commerce est viable même avec d'autres gérants ?

Le Président répond que la CCRHA a rendu service au couple de gérant mais que l'actuel niveau d'endettement nécessite de ne pas renouveler le contrat si les impayés ne sont pas régularisés.

La délibération est adoptée à 60 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT), 3 abstentions (MM. Maurice LAC, Jean PASCAL et Mme Karine CROS) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).

2019-07-15 Objet : Acquisition des terrains sur la zone industrielle RN 102

Rapporteur : M Gaston CHACORNAC

Le Vice-Président explique au Conseil Communautaire que le dossier de création de la Zone d'Activités Industrielles située sur les communes de Mazeyrat d'Allier et Saint-Georges d'Aurac, en bordure de la RN102 entre dans sa phase terminale avec pour objectif, une commercialisation des terrains de la phase 1 courant 2021.

La commercialisation est prévue en 3 phases :

- Phase 1 : aménagement des lots de la zone Est (4,5 ha) + terrains pour la station de traitement des eaux usées,
- Phase 2 : aménagement des lots de la zone Ouest (6,9 ha),
- Phase 3 : aménagement des lots de la zone Sud (1,6 ha).

La future zone d'activités à vocation industrielle s'étend sur une surface totale de 21.90 hectares, dont 13 hectares commercialisables. L'ensemble des terrains à acquérir correspond à environ 20 comptes de propriétés. A ce jour, 12 promesses de ventes ont déjà été envoyées aux propriétaires pour signature et les autres sont en cours de rédaction ; 3 dossiers sont encore en négociation. Le prix d'achat du terrain est fixé à 1,50€ le m² + indemnités de emploi et d'éviction.

La délibération est adoptée à 59 pour, 1 abstention (M. Yves ATTARD) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Denis BEAUME, Christian DAUPHIN, Alain SOULE, Emile ROUSSEL et Mme Marie-Andrée PERREY).

2019-07-16 Objet : Demande de subvention pour le projet TEPOSCV et mise en œuvre de l'animation du projet TEPOSCV

Rapporteur : Mme Jeanine BRUGEYROUX

Mme la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de communes a contractualisé en 2017 avec l'Etat un contrat TEPCV qui lui a permis de réaliser des projets dans ce domaine (achats de 2 véhicules électriques, vélos électriques, points d'apport volontaires, ruches). Aujourd'hui un nouveau dispositif TEPOSCV financé à hauteur de 100 000 € sur 3 ans par la région Auvergne Rhône-Alpes, permet de poursuivre dans ce domaine.

Le prérequis à la démarche TEPOSCV est une étude préalable pour disposer d'un état des lieux énergie-climat, d'une définition d'un programme d'actions immédiates et l'élaboration d'une stratégie énergétique. Cette démarche doit être accompagnée d'une animation qu'il est possible de mettre en place par le biais d'un bureau d'étude agréé ou bien par la mise à disposition par un autre EPCI déjà engagé dans la démarche d'un agent apte à effectuer l'animation.

Cette animation évaluée à de 15 000 € TTC, pourrait être aidée à hauteur de 50% via l'aide du programme TEPOSCV.

La délibération est adoptée à 63 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Karine CROS et M. Maurice LAC).

2019-07-17 Objet : Approbation de la convention d'utilisation et de mise à disposition des locaux de l'école maternelle à Paulhaguet

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes met gracieusement (hors charges) à disposition de la municipalité de Paulhaguet ses locaux au 1 rue de la République dans le cadre de l'accueil de l'école maternelle (34 enfants, deux classes). En parallèle, les services communautaires d'accueil collectif sans hébergement des mercredis et des vacances scolaires ainsi que le RPE sont jusqu'à ce-jour organisés au sein de locaux situés au 1 rue du collège à Paulhaguet. Ces espaces étant la propriété du Département de la Haute-Loire, la Communauté de Communes s'acquitte d'un loyer mensuel de 315 €.

A la suite de plusieurs non-conformités constatées dans ces locaux, les services départementaux de la PMI ainsi que ceux de la DDCSPP ont suspendu l'autorisation qui avait été accordée au prestataire gestionnaire des services pour accueillir des enfants de moins de 6 ans. Cette suspension a contraint la Communauté à investir, sur préconisations de la DDCSPP, l'école maternelle pour l'organisation de l'ALSH des mercredis dès le 22 novembre. Cette situation nous oblige à repenser la cohabitation entre l'école maternelle et les services intercommunaux et à établir une convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux entre la Commune de Paulhaguet et la Communauté de communes. Un règlement permettant d'organiser le fonctionnement des différents services en dehors du temps scolaire a également été édité.

La convention ainsi que le règlement prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2020.

M Jacky DELIVERT demande quelles sont les non-conformités ?

Mme Jessica COUDERT précise qu'il s'agit des sanitaires pour les tout-petits.

M Emile ROUSSEL tient à souligner que la commune exerce la compétence école, qu'elle a investi dans les locaux et que c'est la CCRHA qui est propriétaire.

Le Président explique que cette situation est antérieure à la fusion et qu'effectivement c'est bien la CCRHA qui est propriétaire des locaux. Il rajoute que l'accueil se fera uniquement les mercredis sans empiéter sur les locaux de l'école maternelle.

M Alain GARNIER souligne que dans cette attente le service d'accueil des tout-petits s'effectue à l'EAJE de Paulhaguet.

La délibération est adoptée à 59 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT), 4 abstentions (Mmes Annie CARLET, Agnès JEAN et MM. Yves ATTARD, Emile ROUSSEL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. André DORIER).

2019-07-18 Objet : Approbation d'une convention de partenariat pédagogique avec les collèges publics et privés du territoire communautaire pour l'année scolaire 2019-2020

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente précise à l'ensemble des conseillers communautaires que dans le cadre du développement et du déploiement de sa politique éducative à l'encontre des pré-adolescents et des adolescents, un partenariat a été engagé avec les 5 collèges et dont l'objectif vise à encourager le déploiement d'activités culturelles, sportives ou citoyennes en lien avec notre territoire.

Le premier volet de la convention fixe le montant des aides de la CCRHA comme suit :

- 800 euros pour les collèges de moins de 100 élèves
- 1000 euros pour les collèges entre 100 et 200 élèves
- 1500 euros pour les collèges de plus de 200 élèves

Le second implique que la Communauté de communes mette à disposition un animateur jeunesse (ou un intervenant qualifié) afin d'animer des ateliers réguliers.

Une convention d'une durée de 1 an sera passée avec chaque établissement scolaire.

La délibération est adoptée à 63 pour et 2 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD).

2019-07-19 Objet : Approbation des conventions partenariales avec les associations intervenant dans le cadre des ateliers "Plan Mercredi" au sein des ALSH Périscopulaires communautaires du mercredi.

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de Communes intervient comme organisateur des ALSH du mercredi conformément à ses compétences statutaires et qu'elle l'exerce dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) élaboré en 2018 qui répond au dispositif "Plan Mercredi" initié par l'Education nationale en septembre 2017.

Ce PEDT construit puis validé par l'Education Nationale, la CAF, la MSA et la DDCS, définit les objectifs éducatifs des ateliers thématiques organisés à l'attention des enfants accueillis le mercredi matin au sein de nos ALSH périscopulaires.

Pour mener à bien cette mission et répondre au cahier des charges du PEDT, notamment sur le volet "Haute Qualité éducative", la Communauté de Communes a décidé de faire appel à des intervenants pour encadrer ces ateliers thématiques.

Un budget de 11 600 € a été alloué à cette action, pour un total de 116 séances organisées du mercredi 6 novembre 2019 au mercredi 1^{er} juillet 2020, et ce auprès de 52 enfants chaque mercredi, répartis sur 4 sites différents (Saugues, Langeac-Mazeyrat, Siaugues Ste-Marie, Paulhaguet).

Une aide à hauteur de 60 % dans le cadre des "Fonds Publics et Territoires" a été accordée par la Caf dans le cadre du financement de ces actions.

La délibération est adoptée à 64 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Charles TOURETTE).

2019-07-20 Objet : Approbation d'une nouvelle convention "Prestitaire Chèque-Vacances" ANCV

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente expose aux conseillers communautaires la nécessité de modifier la convention initiale établie en 2007 avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) dans le cadre de la régie des recettes relative à l'ALSH périscopulaire, de l'ALSH extra-scolaire dédié aux adolescents ainsi que dans le cadre des séjours de vacances adolescents.

La délibération est adoptée à 65 pour.

2019-07-21 Objet : Modification des conditions financières de la régie d'avances et de recettes de gestion du CLSH jeunes intercommunal pour rattachement de la régie de gestion de l'accueil de loisirs du mercredi

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente expose aux conseillers communautaires qu'une régie d'avances et de recettes a été instaurée pour la gestion du CLSH jeunes intercommunal et la régie de gestion de l'accueil de loisirs du mercredi

La régie de recettes accepte le numéraire, les chèques et chèques vacances. Les justificatifs remis en contrepartie des versements des usagers font l'objet : d'une quittance extraite d'un journal à souche, d'une facture valant quittance pour les encaissements des produits, d'une attestation de versement délivrée à l'utilisateur qui en fait la demande. Ces documents sont signés par le régisseur et l'utilisateur. Un récapitulatif des recettes est édité pour le versement de l'encaisse en trésorerie. Le montant maximum de l'encaisse qui était initialement de 1 500 € doit être porté à 3 000 € compte tenu de l'augmentation du nombre de séjours jeunes et de l'ouverture de places supplémentaires. Il y a un compte DFT. Ce nouveau montant implique également que le régisseur soit assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur. Enfin cette régie prévoit d'instaurer un fonds de caisse de 100 €.

La délibération est adoptée à 61 pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Claude BAGES, Serge DESCHEEMACKER (pouvoir donné à Gaston CHACORNAC), André DORIER et Gilles RUAT).

2019-07-22 Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Allier.

Rapporteur : M le Président

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est membre du Syndicat Mixte et que conformément à ses statuts il convient de désigner 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Se déclarent candidats au poste de délégués titulaires :

- M. Serge DESCHEEMACKER,
- M. Gérard BEAUD,
- M. Alain GARNIER,
- M. Franck NOEL-BARON,
- Mme Agnès JEAN,
- M. Gilles RUAT,
- Mme Karine CROS,
- M. André DORIER,
- M. Gérard MERLE,
- Mme Marie-Christine DELABRE,
- M. Jean-Louis PORTAL
- M. Gaston CHACORNAC,

Sont élus :

- M. Gérard BEAUD, 44 voix
- M. Serge DESCHEEMACKER, 40 voix
- M. Gaston CHACORNAC, 40 voix
- M. Gérard MERLE, 37 voix
- Mme Marie-Christine DELABRE, 37 voix
- M. Jean-Louis PORTAL, 35 voix
- M. André DORIER, 31 voix

Pour les délégués suppléants les 7 candidats déclarés sont élus :

- Mme Chantal LEGENDRE
- M. Christophe COURTEIX
- M. Philippe MOLHERAT
- Mme Jeanine BRUGEYROUX
- M. Jean-Michel DURAND
- M Alain BESSON
- Mme Nathalie RAMBOURDIN

La délibération est adoptée à 47 pour, 14 contre, 1 abstention et 3 qui n'ont pas pris part au vote.

Points divers :

- 1- Le Président fait un point sur la situation de l'entreprise Céramique de Haute-Loire implantée sur le site de Couteuges et informe les conseillers des dernières informations obtenues lors d'une réunion organisée par Mme la Sous-Préfète.

Fin du conseil : 22 h 35

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
M. Gérard BEAUD



Le Secrétaire de séance
Marie-Christine DELABRE